



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées

Rennes, le

14 DEC. 2016

Affaire suivie par : Olivier QUEMENER
☎ : 02.99.02.13.87
✉ : olivier.quemener@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur,

Par courriers reçus dans mes services les 14 octobre 2016 et 8 décembre 2016, vous avez appelé mon attention, au nom de l'association OSONS !, sur les nuisances olfactives que vous relevez à Saint-Malo et que vous attribuez aux installations des sociétés TIMAB et TIMAC.

Je vous informe que j'ai demandé à l'inspection des installations classées de la DREAL de me faire part de ses observations sur les éléments que vous me transmettez.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé des suites réservées à cette affaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

M. Alain GUILLARD
Co-président de l'association OSONS !
Maison des associations
35, rue E. Renan
35400 SAINT-MALO

Copie à M. le Sous-préfet de Saint-Malo



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Action Départementale
Bureau des Installations Classées

Rennes, le

12 JAN. 2017

Affaire suivie par : Olivier QUEMENER

☎ : 02.99.02.13.87

✉ : olivier.quemener@ille-et-vilaine.gouv.fr

Monsieur,

Par courriers reçus dans mes services les 14 octobre 2016 et 8 décembre 2016, vous avez appelé mon attention, au nom de l'association OSONS !, sur les nuisances olfactives que vous relevez à Saint-Malo et que vous attribuez aux installations des sociétés TIMAB et TIMAC.

Comme je vous l'indiquais le 14 décembre 2016, j'ai sollicité l'inspection des installations classées de la DREAL qui m'a transmis un état des lieux actualisé des nuisances constatées sur le port de Saint-Malo et des mesures de lutte mises en œuvre.

Je vous confirme tout d'abord que les résultats des contrôles des émissions atmosphériques depuis les rejets canalisés des installations TIMAB et TIMAC sont conformes à la réglementation.

S'agissant des rejets diffus et des odeurs, l'inspection des installations classées a demandé dès le 8 avril 2016 aux deux exploitants de mener des études visant à identifier les substances émises et à définir des méthodes de réduction des nuisances constatées.

Les résultats de ces études devraient être disponibles sous peu, permettant aux exploitants de définir un plan d'actions en 2017 sous le contrôle des services d'inspection.

Les deux sociétés ont d'ores et déjà revu la formulation de leurs produits en écartant les matières premières les plus susceptibles de générer odeurs et poussières.

Un nouveau bâtiment accueillant les activités de chargement/déchargement a également été construit afin de limiter les envols de poussières.

Enfin, le centre de recherches du groupe Roullier travaille à la mise au point de nouveaux systèmes de traitement des odeurs et de nouvelles formulations chimiques moins odorantes.

Parallèlement à ce travail mené par les sociétés TIMAB et TIMAC, la chambre de commerce et d'industrie, gestionnaire du port, et les autres opérateurs portuaires ont procédé à l'amélioration de certains équipements et procédures de chargement afin de limiter les envols de poussières. Des audits sont en cours de réalisation afin de définir de nouvelles voies de progrès.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part sur ce dossier attentivement suivi par les services de l'État et la mairie de Saint-Malo.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Denis OLAGNON

M. Alain GUILLARD
Co-président de l'association OSONS !
Maison des associations
35, rue E. Renan
35400 SAINT-MALO

Copie à :

- M. le Sous-préfet de Saint-Malo
- DREAL UD35
- ARS DT35
- Mairie de St-Malo